

RUANDA - URUNDI

SERVICE PENITENTIAIRE.

MAISON CENTRALE
DE
DETENTION.

Col

Nom :

Rwensabigwi, muhutu, umukunda

Origine :

fil de Rwenshaye & et de Nyiramasheke

Chefferie :

coll. Ruhengeri s. Chef Kaman

Poste :

chef Jakwari Gov. du Malera

Profession :

Territoire de Ruhengeri

N° du R. E. :

1462

N° du R. M. P. :

2164/Ruh

N° Dactyl. :

Arrêté, le :

30. 6. 40

Entré, le :

30. 6. 40

Condamné le :

2. 7. 40

1/4 de peine :

Sortie le :

28. 9. 40

Rapatrié le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

Det F. J. page le 28-7-40 n° 801

Le Gardien.

*vu le 25. 7. 40.
M. C. C. C.
Tr. vail. 25. 7. 40.*

[Signature]

Ruhengeri



10201

π. M. S. 2170 / Rukengeri

REQUISITION
à fin
d'emprisonnement

TRIBUNAL de Police de Rukengeri

Reg. du M. P. N° 2170
Registre du rôle N° 1463

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de

Police de Rukengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à

Rukengeri

de recevoir et emprisonner le nommé *Sentkeretue, mukutu, umulohyaba, fils de Namu*
e. v. et de Nyitamwano, e. v. colline Rukengeri, s. chef et chef Gakwavu
puce du Mulera, territaire de Rukengeri

condamné par jugement du Tribunal de Police de Rukengeri

en date du 193 devenu irrévocable le 193

à 2 mois S. P. P. + 10 frs A délai 2 mois ou 2 jours S. P. S + 19 frs F. i. délai deux mois ou
C. P. C
du chef d' *injure publiques à l'égard d'enfants européens.*

Rukengeri, le 6 Juillet 1940.

L'Officier du Ministère Public,

V. Venturi